



Commune de LAURIS
84360 LAURIS

PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 21 décembre 2015 à 18 h00
Salle des mariages

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de réunion du conseil municipal du 01/12/2015
- Délibérations :
 - 1- Délibération validant la demande de subvention auprès du Conseil Départemental – Contractualisation 2015- travaux de réfection des toitures des bâtiments communaux et travaux des terrasses du château
- Questions Diverses

Membres présents :

Le Maire : ROUSSET André

Les Adjoint : BRIEUSSEL Jean, DUCHANAUD Yolande, VANNEYRE Serge, MAILLET Marie-Jésus, SAUZEE Philippe, LE DU Daniel, FOTI Lucien

Les Conseillers Municipaux : AUZANOT Bénédicte, BONNEVILLE Christine, DESPIERRE Gérard, ESCOFFIER Jade, FONT Annick, LOUCHE Michel, PORTE Roger, VIGNUALES Francine.

PROCURATIONS :

MONTOYA Robert à André ROUSSET, CARTRAY Emilie à Marie-Jésus MAILLET, AUTARD Brigitte à LOUCHE Michel.

ABSENT(E)S: PIANETTI Didier, CHEVALIER Patrick, DERNIS Thierry, FAURE Cécile, BOYER Blandine, MARTINEZ Thierry, RAVOIRE Chantal

La séance est ouverte

Approbation du Compte-Rendu de réunion du Conseil Municipal : Séance du 01/12/2015

Adopté à la majorité – Pour:15 – Contre : 4

Délibérations :

1- Délibération validant la demande de subvention auprès du Conseil Départemental – Contractualisation 2015- travaux de réfection des toitures des bâtiments communaux et jardins du château

Rapporteur : André Rousset

Par délibération en date du 8 septembre 2015 et dans le cadre de la contractualisation 2012-2015 du Conseil Départemental du Vaucluse, la commune a pu formaliser un avenant pour l'année 2015. La subvention pour cet avenant 2015 pourra atteindre 81 800€, pour des dépenses subventionnables à hauteur de 136 134€ HT.

La demande de subvention pour le programme de travaux de réfection des toitures des bâtiments communaux a été déposé auprès des services du Conseil Général, programme de travaux estimés à 134 245.00€ HT et concernant les bâtiments suivants : Le Lavoir du Vieux Village, le Pigeonnier Gelus, la Mairie, l'appartement communal situé au Vieux Village, le foyer rural, l'école maternelle, les ateliers Cour des Créateurs.

Les travaux de réfection des toitures des bâtiments scolaires (école maternelle) pouvant être financés par le programme « construction scolaire du 1^{er} degré » et les travaux de réfection des toitures des bâtiments anciens pouvant être financés par le programme FDIE, il convient de modifier le dossier de demande de subvention au titre de la contractualisation 2015.

Le dossier sera déposé pour les travaux de réfection des toitures pour un montant de subvention de 31 800€ et pour les travaux des jardins du château (travaux en cours) pour un montant de subvention de 50 000€.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir modifier en ce sens le dossier de demande de subvention pour l'avenant 2015 de la contractualisation du Conseil Départemental.

Adopté à l'unanimité

La réunion du conseil municipal est levée à 18h15

Secrétaire de séance : Mr SAUZEE Philippe

M. le Maire : Mr ROUSSET André

